GUIDE SUR L'EGALITE DES GENRES POUR LES PROJETS LIES A LA COVID-19

Ce guide sera utilisé par le personnel d'Affaires mondiales Canada (AMC) et les partenaires de projet conjointement avec le document <u>Aide internationale féministe – Trousse d'outils pour l'égalité des genres dans les projets</u> et la <u>Trousse d'outils Femmes, paix et sécurité d'AMC</u>. Il décrit comment intégrer les principes de l'égalité des genres aux projets liés à la COVID-19 de manière à s'assurer que les projets soient conformes à la <u>Politique d'aide</u> internationale féministe, au <u>Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité</u> et à la <u>Politique en matière d'égalité entre les sexes d'AMC</u>.

LA COVID-19 TOUCHE LES GENRES DIFFEREMMENT

Une crise sanitaire comme la COVID-19 présente certains risques spécifiques qui découlent des inégalités fortement enracinées en lien avec le rôle des femmes et des filles, de la maladie elle-même et des risques sexo-spécifiques plus généraux liés aux impacts sociaux et économiques de la pandémie. Étant donné leur rôle traditionnel de prestataires de soins dans la famille et de travailleuses de la santé, les femmes sont plus à risque de contracter la maladie. Elles sont aussi plus nombreuses à participer à la prestation de soins non rémunérée. La pandémie de COVID-19 est non seulement une crise de santé publique, mais aussi une crise économique et sociale. À ce titre, elle touche tout particulièrement les populations les plus marginalisées, et accentue l'exclusion et la discrimination sociales dont sont victimes les groupes marginalisés, comme les personnes handicapées et les personnes vivant dans une pauvreté extrême. Cette situation est particulièrement difficile pour les femmes et les filles déjà touchées par la marginalisation sociale et la pauvreté. Quels seront les effets de la COVID-19 sur les femmes et les filles dans les pays à revenus faibles ou moyens?, Center for Global Development. (en anglais seulement)

Ces risques généraux liés aux genres qui se manifestent pendant une crise sanitaire, comprennent : l'exclusion des femmes et des filles dans les rôles décisionnels; l'augmentation du harcèlement sexuel et de la violence contre les femmes et les filles; la violence domestique; la difficulté d'accéder à des services et à de l'information en santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR); la réduction des services de santé, d'éducation et de base en général; la diminution des revenus; une plus grande insécurité alimentaire; l'augmentation des violations des droits de la personne. En situation de crise, la « tyrannie de l'urgence » – comme l'appelle certains praticiens – relègue souvent au second rang la promotion de l'égalité des genres et les activités en faveur de celle-ci. En conséquence, pour que la réponse à cette crise soit efficace, il est important d'effectuer une analyse différentielle des répercussions sur les genres, en prenant en considération le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix, la prestation de soins non rémunérés et l'économie informelle.

L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET LA COVID-19 : CONSIDERATIONS ET QUESTIONS D'ORIENTATION

Les considérations et questions d'orientation suivantes visent à assurer l'importance d'une programmation sensible aux genres dans la réponse à la crise et que, loin d'être exclues, les considérations d'égalité des genres demeurent suffisamment intégrées.

Considérations

SANTÉ

Les attentes sociétales étant que les femmes doivent agir en tant que soignantes à la maison et dans l'ensemble de la collectivité, elles courent un risque plus élevé de contracter le virus COVID-19. Les femmes constituent plus de 70 % de la main-d'œuvre du secteur des soins de santé dans de nombreux pays, ce qui les rend plus susceptibles d'être exposées aux maladies infectieuses. La pandémie fait ressortir le besoin urgent d'améliorer les ressources et le soutien de la main-d'œuvre du secteur des soins de santé, surtout dans l'hémisphère Sud. Compte tenu de la réorientation des ressources de santé vers la lutte contre la propagation de la COVID-19, les services ciblant les femmes et les filles, surtout ceux liés à la santé sexuelle, à la planification familiale et à la grossesse peuvent être sous-financés. La demande de soins rémunérés et non rémunérés augmente, ce qui crée plus d'obstacles pour les

femmes dans ce secteur, alors qu'elles sont peut-être déjà confrontées au manque de temps. Les femmes qui travaillent dans le secteur des soins de santé occupent souvent des postes de niveau inférieur et n'ont pratiquement aucun droit de parole dans le processus décisionnel. Elles sont les principales actrices dans ce système et il faudrait s'assurer de faire participer les travailleuses de la santé dans toute stratégie de réponse à la COVID-19.

Questions d'orientation

- Avez-vous consulté des travailleuses de la santé et des dirigeantes locales dans le processus décisionnel pour vous assurer que les réponses à la propagation de la COVID-19 répondent aux besoins des femmes et des filles de chaque collectivité de manière appropriée?
- Quels partenaires locaux sont les mieux placés pour veiller à ce que les femmes participent effectivement au processus décisionnel?
- Comment les rôles attribués aux genres affectent-il les efforts en matière de prévention, de traitement et de soin des femmes et des filles, des hommes et des garçons? Comment régler cette problématique?
- Les préjugés sexistes en ce qui concerne le dépistage de la COVID-19 existent-ils?
- Comment s'assurer que les campagnes de sensibilisation et d'information atteignent aussi les personnes analphabètes et à le plus grand nombre de groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles?
- Comment s'assurer que les femmes et les filles dans des communautés informelles, notamment les camps de réfugiés, ont accès à des ressources et à de l'information essentielle concernant la COVID-19? Comment pouvez-vous prioriser leur sécurité et leur protection compte tenu de la situation?
- Quels sont les services de santé qui ont été réduits en raison de la réorientation des ressources au sein du système de santé? Y a-t-il eu une réduction des services de soutien psychosocial et de soutien en santé mentale? Quelle est l'incidence de cette réduction sur les femmes par rapport aux hommes?
- Est-il vraisemblable que la réorientation des ressources de santé vers la réponse à la COVID-19 entraîne des taux plus élevés de mortalité maternelle? Comment une intervention dans le cadre d'un programme peut-elle tenir compte des besoins des femmes enceintes et éviter un plus grand nombre de décès materno-infantiles?
- Y a-t-il suffisamment de produits d'hygiène féminine, de soins obstétricaux, de santé reproductive et d'autres matériels de soins de santé primaire dans les établissements de santé?
- Avez-vous tenu compte des effets particuliers de la mise en quarantaine ou des mesures d'éloignement social sur les femmes et les filles?
- Ce projet va-t-il générer des données sur la santé réparties selon le genre, l'âge ou d'autres facteurs pertinents dans le contexte de la pandémie?
- Les interventions de secours économiques et l'aide technique mettent-elles l'accent sur les secteurs les plus touchés par la COVID-19 et ceux qui embauchent le plus grand nombre de femmes (secteurs qui font face à une demande croissante, comme les services de soins de santé et pharmaceutiques, qui embauchent beaucoup plus de femmes, et qui sont en train d'être décimés en raison de la demande réduite et des mesures d'éloignement social imposées)?

SDSR

Considérations

Durant la pandémie, les femmes et les filles ont encore moins de pouvoir décisionnel concernant les questions liées à la santé sexuelle et reproductive. Les ressources liées à la santé et aux droits sexuels

et reproductifs (SDSR) sont souvent réorientées vers les interventions d'urgence, ce qui contribue à une hausse de la mortalité maternelle et des défis liés à la SDSR, comme le traitement des infections sexuellement transmissible (ITS), l'accès à la contraception et les réponses cliniques à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Questions d'orientation

- La réorientation des ressources vers les activités d'urgence entraîne-t-elle des réductions du traitement des ITS, un accès réduit aux dispositifs sûrs de contraception, à des avortements sûrs et aux réponses cliniques à la violence fondée sur le genre?
- Les femmes ont-elles moins d'autonomie en ce qui concerne leur vie sexuelle et la reproduction depuis la COVID-19?
- Les mesures prises pour alléger le fardeau qui pèse sur les principales structures de soins de santé accordent-elles la priorité à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive?
- Les femmes ont-elles accès à un éventail de méthodes contraceptives, de renseignements et de services de counselling ? Le niveau d'accès est-il différent par rapport à la période qui précède la COVID-19?
- Les femmes ont-elles accès à des environnements réservés à des accouchements propres et sûrs, à des opérations d'urgence essentielles destinées à sauver leur vie et à des services de soins néonataux? L'accessibilité est-elle différente par rapport à la période qui précède la COVID-19?
- Y a-t-il un nombre suffisant de sages-femmes pour les accouchements vaginaux et les services dobstétriques de base?
- La collectivité a-t-elle été informée de la poursuite et de la disponibilité des services de SDSR?
- A-t-on fourni des trousses d'accouchement réservées aux femmes enceintes et aux sagesfemmes?
- A-t-on pris des dispositions pour veiller à ce que les femmes puissent trouver un moyen de transport sécuritaire vers les établissements de santé?
- Les femmes ont-elles accès à des services d'avortement et à des soins post-avortement dans les hôpitaux?
- Quelle est l'incidence de la mise en quarantaine et des mesures d'éloignement social sur l'accès aux services de SDSR?
- Quelles sont les politiques de santé en place pour s'assurer que divers groupes de femmes et de filles possèdent les ressources nécessaires pour accéder aux services de SDSR?
- Existe-t-il des stratégies de communication ciblant les femmes enceintes et les mères allaitantes pour accroître la sensibilisation aux répercussions (ou non) de la pandémie sur leur situation particulière?

Considérations

Les femmes qui habitent dans les environnements en voie de développement ou relevant de l'aide humanitaire sont souvent engagées dans des activités informelles à faible revenu qui sont sujettes à des perturbations pendant les urgences de santé publique. Les femmes constituent la majorité des petits exploitants du secteur agricole et sont touchées par les restrictions de commerce et de voyage. Dans le même ordre d'idées, les femmes participent souvent au commerce transfrontalier et ce faisant, elles courent un plus grand risque d'être victimes de la violence fondée sur le genre. Le retard de la livraison de biens dans les marchés en raison des restrictions de voyage et les hausses des frais de transport ont une incidence négative sur les activités de ces femmes et leur sécurité économique. Les travailleuses migrantes, surtout celles embauchées dans les soins de santé et les travaux domestiques, sont également plus susceptibles de souffrir de graves conséquences économiques. Le fardeau du travail lié

à la prestation de soins non rémunérés peut augmenter au détriment de celui lié aux travaux rémunérés – l'approvisionnement des ménages peut être plus complexe et prendre plus de temps, étant donné que les revenus sont plus rares et que la lessive et l'assainissement approprié exigent plus de temps et d'efforts, si l'école est fermée, qu'on consacre plus temps aux soins des enfants et à l'enseignement à domicile, etc.

- Votre projet traite-t-il la question des travaux non rémunérés relativement à la propagation de la COVID-19?
- Dressez la liste des rôles, des responsabilités et de la répartition du temps pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons. S'agit-il d'une répartition équitable (rémunérée ou non rémunérée) de la charge de travail? Quelle est l'incidence de la répartition sur les droits et opportunités de chacun? Qui prend les décisions sur l'utilisation des ressources? Répond-on aux besoins de manière équitable?
- Y a-t-il des mécanismes en place pour s'assurer que les femmes ont le même accès et contrôle que les hommes sur les paiements en espèces ou les bons destinés à appuyer les femmes au chômage?
- Quels sont les processus en place pour s'assurer que les femmes ont le même accès aux marchés locaux que les hommes?
- Avez-vous tenu compte du niveau de sécurité des femmes dans les transports lorsqu'elles se rendent ou reviennent de leur lieu de travail? Les restrictions sévères imposées aux déplacementx et aux activités quotidiennes ou le « confinement » associé à la COVID ont-ils une incidence sur la capacité des femmes à travailler? Quelles sont les stratégies de sécurité mises en place à l'intention des travailleuses de la santé de première ligne pour qu'elles puissent se rendre au travail tous les jours et réduire les risques pour elles-mêmes et leur famille?
- Si les écoles et les garderies sont fermées en raison de la COVID-19, y a-t-il des solutions de rechange pour les femmes qui occupent un emploi rémunéré, ou doivent-elles quitter leur emploi ou réduire leurs heures? Y a-t-il une indemnité à leur disposition?
- Y a-t-il des lignes directrices pour lutter contre le harcèlement et la violence en milieu de travail dans divers secteurs confrontés à la COVID-19?
- Quels sont les politiques et les mécanismes en place pour remédier à la vulnérabilité économique des femmes qui occupent un emploi formel et informel ou précaire, et qui le perdent à cause de la pandémie de COVID-19?
- Y a-t-il des moyens d'offrir des incitatifs aux femmes relativement aux soins rémunérés et de partager leur charge de travail?
- Quels sont les risques d'austérité et leurs incidences sur les programmes et les fonds sociaux?
 Vont-elles perdurer au-delà de la crise? (étant donné que certains secteurs seront touchés beaucoup plus durement par les conséquences économiques de la fermeture des activités partout dans le pays)?
- Les fournisseurs de services financiers offrent-ils une aide au crédit ou une exonération du remboursement des prêts aux entreprises appartenant à des femmes?
- Les politiques d'austérité et leurs incidences sur les programmes et les fonds sociaux touchentelles les femmes de façon disproportionnée?
- Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour soutenir l'économie? Qui en bénéficie?

· Quels sont les secteurs économiques qui embauchent le plus grand nombre de femmes? Ces secteurs sont-ils soutenus de la même façon que les secteurs dominés par les hommes?

https://www.womensworldbanking.org/insights-and-impact/%20%20 (en anglais seulement)

Considérations

Les crises accentuent les inégalités entre les genres et exposent les femmes, les filles et d'autres populations vulnérables à un risque plus élevé de violence fondée sur le genre et de violence conjugale. Les premières indications nous laissent entrevoir que pendant la propagation de la COVID-19, les incidents de violence conjugale augmentent en flèche, surtout lorsque des restrictions de déplacement ou des mesures de quarantaine ont été mises en place. Inversement, au moment où de nombreuses femmes et filles ont plus besoin de services axés sur la violence fondée sur le genre et la violence conjugale, l'accès et la disponibilité de ces services sont susceptibles de diminuer au fur et à mesure que les ressources sont réorientées vers la lutte contre la crise sanitaire. Dans le même ordre d'idées, pendant une éclosion, les systèmes d'application de la loi sont affaiblis ou réorientés vers des activités liées à la crise. L'incidence économique des urgences de santé publique peut obliger les familles à retirer leurs enfants, surtout leurs filles, de l'école pour qu'ils travaillent, ce qui pourrait donner lieu à des rapports sexuels transactionnels ou à des mariages d'enfants, précoces ou forcés.

Au fur et à mesure que les activités essentielles ferment leurs portes et que les écoles se tournent vers l'enseignement en ligne, l'utilisation accrue de la technologie augmentera le risque de violence en ligne et d'abus contre toute personne, surtout les femmes et les filles. Les approches à l'égard des solutions en ligne et le dialogue doivent traiter les différentes répercussions que les femmes et les filles peuvent subir pour assurer l'accès à une technologie sécuritaire.

- Y a-t-il des plans de prévention contre la violence fondée sur le genre? Quel plan est en place pour répondre au nombre croissant d'incidents liés à la violence fondée sur le genre pendant la crise sanitaire? Les services axés sur la violence fondée sur le genre sont-ils considérés comme des services essentiels en cas d'urgence?
- Les travailleurs de la santé sont-ils formés pour identifier correctement les risques et les cas de violence fondée sur le genre et de violence conjugale; pour traiter les divulgations avec compassion et sans jugement, et savoir vers qui ils peuvent référer les patientes pour des soins supplémentaires?
- Les soins cliniques et le référencement à d'autres services de soutien sont-ils à la disposition des survivantes de la violence sexuelle?
- Les lignes d'aide sont-elles disponibles et opérationnelles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans les différentes régions et zones ? Des dossiers sont-ils documentés et analysés afin d'observer la hausse ou la diminution et le type d'appels reçus sur ces lignes d'aide?
- Les refuges pour femmes survivantes de la violence fondée sur le genre et d'autres services de protection sont-ils équipés de fournitures de biosécurité?
- · Y a-t-il des espaces sûrs dans les établissements de santé qui sont destinés à recevoir des survivantes de la violence fondée sur le genre?
- · Les victimes de la violence fondée sur le genre et de la violence conjugale sont-elles au courant des types de services et d'interventions qui sont disponibles pour elles?
- Avez-vous tenu compte de la possibilité que les changements radicaux puissent perturber les mesures de protection habituelles offertes dans la vie quotidienne - notamment la présence d'autres personnes, des routes éclairées, diverses options pour les temps de déplacement. etc. — rendant les femmes plus vulnérables à la violence, y compris la violence sexuelle?
- Y a-t-il eu une hausse des cas de mutilations génitales des fillettes pendant que les filles ne vont

pas à l'école durant la pandémie?

- Les dirigeants locaux, y compris les hommes, dénoncent-ils la violence fondée sur le genre et font-ils la promotion des canaux de signalement?
- Quelle est la meilleure façon de faire participer les hommes à titre d'animateurs, de sympathisants, de catalyseurs et de champions, etc.?

https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2020/4/infographic-covid19-violence-against-women-and-girls

https://www.hrw.org/news/2020/04/03/uganda-lgbt-shelter-residents-arrested-covid-19-pretext (en anglais seulement)

Considérations

La propagation récente du coronavirus a montré que les écoles dans presque tous les pays touchés par la COVID-19 ont fermé leurs portes pour une période indéterminée afin d'atténuer la propagation du virus, ce qui entrave l'accès des enfants à l'éducation. Les filles qui évoluent dans les pays en développement et dans les milieux en besoin d'aide humanitaire sont particulièrement touchées. Même lorsque leurs écoles ne sont pas fermées, les filles ont de plus en plus de difficultés à équilibrer leurs tâches domestiques et leurs études, ce qui entraîne un taux d'absentéisme plus élevé ou l'abandon total de l'école. Les données probantes de la crise du virus Ebola ont révélé que les filles marginalisées sont plus à risque que les garçons d'abandonner complètement l'école à la suite des fermetures d'écoles. Cela a aussi une incidence à long terme sur les résultats scolaires, les réussites économiques et l'état matière de santé des filles

Questions d'orientation

Par rapport à la crise

- Quels sont les obstacles rencontrés par les filles qui les empêchent d'avoir accès à l'éducation (p. ex. violence fondée sur le genre et autres risques pour la sécurité; normes fondées sur le genre qui accordent la priorité à l'éducation des garçons; attitudes discriminatoires à l'égard des femmes dans les établissements d'enseignement; mariage d'enfants ou mariage forcé; obligations familiales; etc.) et qui risquent d'être exacerbés pendant la pandémie?
- Quelles sont les différentes répercussions de la fermeture des écoles sur divers groupes de filles et de garçons?
- Comment le projet peut-il aider à appuyer les mesures de sécurité locales appropriées et adaptées à la culture pour les filles?
- Comment les autorités scolaires maintiennent-elles le contact avec les apprenantes?
 Communiquent-elles les plans pour la rentrée scolaire et les processus d'apprentissage à distance?
- Le ministère de l'Éducation a-t-il prévu des postes budgétaires particuliers qui ciblent les filles dans leurs plans d'intervention à la COVID-19?
- Comment le ministère de l'Éducation fait-il pour intégrer l'égalité entre les genres, l'équité et l'inclusion dans les plans de réponse à la COVID-19 du secteur de l'éducation et les plans d'intervention (urgence, récupération et stabilisation)?
- Comment le ministère de l'Éducation fait-il pour coordonner et promouvoir l'égalité des genres avec d'autres ministères de premier plan, comme le ministère de la Santé, le ministère du Développement social et le ministère des Finances?
- Comment les partenaires de développement font-ils la promotion de l'égalité entre les genres dans les plans d'intervention du secteur de l'éducation à la COVID-19 (humanitaire et développement) à l'échelle du pays?

Pendant les fermetures d'écoles

- Quelles sont les différentes répercussions de la fermeture des écoles sur les filles et les garçons?
- Envisage-t-on d'appuyer l'accès à l'apprentissage à distance pour tous les enfants tout en accordant une attention particulière aux filles, y compris les filles handicapées et les filles qui font partie d'autres groupes vulnérables? A-t-on pris des mesures pour favoriser la rentrée scolaire des filles après la crise?
- Les femmes et les filles participent-elles au processus décisionnel concernant l'emplacement des environnements d'apprentissage de rechange sécuritaires?
- Comment l'égalité entre les genres et les messages et images positifs de filles et de garçons sontils intégrés au programme en ligne (radio, télévision, plateformes électroniques) et hors ligne (documents imprimés), aux ressources d'apprentissage et aux évaluations?
- Les différents besoins des filles et des garçons handicapés ont-ils été pris en compte dans l'élaboration de ces plateformes d'apprentissage?
- Comment appuie-t-on les parents ou les tuteurs pour s'assurer que l'apprentissage de leurs enfants ne ralentit pas en raison de la fermeture de l'école?
- Y a-t-il des para-professionnelles et d'autres femmes de la collectivité qui pourraient participer à l'enseignement, au mentorat ou à d'autres moyens d'appuyer les filles, surtout les jeunes femmes, dans les écoles ou à distance pendant les fermetures?
- Comment les programmes d'éducation et formation techniques et professionnelles (en ligne et hors ligne) sont-ils livrés aux adolescentes et aux jeunes femmes pendant les fermetures? Peuton reconnaître que les responsabilités liées aux ménages se sont vraisemblablement accrues, ce qui limite le temps devant être consacré à l'apprentissage? Les apprenantes en éducation et formation techniques et professionnelles disposent-elles des outils dont elles ont besoin à la maison pour poursuivre l'apprentissage?

Efforts consacrés à la rentrée et à la réussite de l'année scolaire

- Les enseignants et les administrateurs sont-ils formés pour traiter des sujets spécifiques liés à la COVID-19 et relatifs à la santé des filles? Sont-ils formés pour assurer la sécurité en salle de classe par les pratiques d'hygiène et la détection de la maladie (c.-à-d. comprendre les symptômes, surveiller les états fiévreux)?
- Les écoles disposent-elles de fournitures et d'installations sanitaires appropriées pour les filles, y compris des latrines sûres et accessibles, des dispositifs pour se laver les mains et du savon?
- Les écoles et les administrateurs scolaires ont-ils mis en place des mesures sanitaires et de sécurité, y compris des protocoles pour se laver les mains et des protocoles d'hygiène?
- Les écoles ont-elles mis en place des mécanismes de référencement qui peuvent mettre les élèves, surtout les filles, en relation avec des ressources de soutien psychosocial?
- Comment serait-il possible d'intégrer les enfants précédemment non scolarisés à l'apprentissage scolaire dès la reprise des cours (c.-à-d. ceux et celles qui font de l'apprentissage à distance)?
- Quelles sont les mesures de sécurité en place pour protéger les filles lorsqu'elles fréquentent l'école ou s'y rendent? Y a-t-il des risques liés à la violence auxquels les garçons sont confrontés lorsqu'ils se rendent à l'école (fondée ou non sur le genre)?
- Quelles sont les différentes répercussions de la fermeture des écoles sur les filles et les garçons?
 Les femmes et les filles participent-elles au processus décisionnel concernant l'emplacement des environnements d'apprentissage alternatif sécuritaires?

- Quels sont les obstacles rencontrés par les filles qui les empêchent d'accéder aux plateformes d'apprentissage numérique?
- Comment appuie-t-on les parents ou les tuteurs pour s'assurer que l'apprentissage de leurs enfants ne ralentit pas en raison de la fermeture de l'école?

https://fr.unesco.org/news/filles-seront-plus-durement-touchees-fermetures-decoles-dues-au-covid-19

Considérations

Dans de nombreux pays, les infrastructures liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sont insuffisantes pour répondre à la demande accrue pendant les urgences de santé publique. Le personnel qui est responsable de ces infrastructures est souvent transféré vers différentes régions du pays pour répondre à des urgences sanitaires, ce qui réduit l'accès des populations à de l'eau potable pour le nettoyage et la consommation à un moment où les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement sont les plus critiques. Les femmes et les filles constatent souvent que leur accès au matériel hygiénique et sanitaire est réduit en raison de la diminution du revenu du ménage, ce qui nuit à leur capacité de faire les efforts nécessaires pour prévenir la maladie dans leur ménage ou de satisfaire leurs propres besoins hygiéniques. Les femmes et les filles qui comptent sur les organismes humanitaires pour obtenir leurs fournitures sanitaires, y compris les produits d'hygiène féminine, le savon et les installations de traitement de l'eau, peuvent se voir privées de cet approvisionnement.

Questions d'orientation

- Avez-vous communiqué avec les dirigeants communautaires, y compris les femmes et les filles, concernant la promotion de la santé et les infrastructures liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans la communauté? Comment peut-on s'assurer que les femmes et les filles les plus vulnérables ont accès aux programmes de promotion de la santé ainsi qu'à ces infrastructures?
- Les infrastructures sont-elles installées de manière à permettre aux personnes, surtout aux femmes et aux filles, d'utiliser les installations et de continuer à pratiquer l'éloignement social?
- Les femmes et les filles ont-elles facilement accès au savon et à d'autres produits d'hygiène, y compris les produits d'hygiène féminine?
- Comment faites-vous pour vous assurer que les femmes et les filles ont accès à ces installations en toute sécurité et de facon équitable?
- Y a-t-il assez d'eau pour que les gens, surtout les femmes et les filles, puissent se laver régulièrement les mains? Sinon, quelles sont les solutions de rechange temporaires disponibles dans les marchés locaux comme les lingettes et le désinfectant pour les mains?
- Si les femmes sont principalement responsables de la collecte de l'eau, quelles sont les mesures de sécurité préconisées pour les aider à convenir à cette tâche supplémentaire de façon sécuritaire ?
- Quelle est l'incidence négative des stéréotypes sexuels sur la prestation des programmes d'assainissement?

https://www.wsscc.org/2020/03/29/covid-19-how-gender-stereotyping-negatively-impact-delivery-of-sanitation-and-hygiene-programmes/(en anglais uniquement)

Considérations

Les familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants sont plus susceptibles de vivre dans un logement inadéquat que les ménages comptant deux adultes. Un logement inadéquat augmente le risque de maladie de 25 % au cours de la vie d'une personne, de plus les conditions de vie dans un logement surpeuplé peuvent faire accroître considérablement les risques de propagation de maladies infectieuses, le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre. À cause de ces mêmes

facteurs, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés, surtout les membres des familles dirigées par une femme, sont exposés à un risque particulier, si une éclosion de la COVID-19 survient dans leurs milieux. En outre, les orphelins et surtout les familles dirigées par un enfant sont particulièrement vulnérables pendant les crises de santé publique, car en cas de perte de leur logis, ils courent un plus grand risque d'être exposés à la contamination.

Questions d'orientation

- Quel est le nombre moyen de personnes qui vivent dans votre ménage? Quelle incidence cela a-til sur la capacité à pratiquer l'éloignement social?
- Quelles sont les barrières culturelles ou légales relatives à l'accès des femmes et des filles au logement? Les femmes peuvent-elles louer ou posséder des maisons ou des terres? Y a-t-il des politiques qui protègent le domicile des familles dirigées par une femme si un membre de sexe masculin tombe malade ou meure?
- En cas de consignes de confinement, quelles dispositions devront être mises en place pour les sans-abri, en particulier les femmes et les filles?
- Dans les zones à forte densité comment les femmes et les filles peuvent-elles avoir accès aux biens essentiels tout en respectant les protocoles d'éloignement social?
- Quelles sont les dispositions en place pour s'assurer que les familles dirigées par un enfant et les orphelins ont le même accès aux services et aux soutiens financiers?

https://www.hrw.org/news/2020/04/03/uganda-lgbt-shelter-residents-arrested-covid-19-pretext (en anglais seulement)

Considérations

Les restrictions imposées à la circulation et les mesures de quarantaine ont entraîné une réduction de la production alimentaire et du commerce, et une diminution de l'accès aux produits alimentaires, ce qui a fait grimper les prix au moment où les populations se retrouvent au chômage ou sont moins en mesure de participer aux activités économiques. Certains ménages ont été obligés d'utiliser des mécanismes d'adaptation négatifs, comme la réduction de la consommation d'aliments, la pratique de relations sexuelles transactionnelles ou le prêt d'argent. Le risque accru d'insécurité alimentaire et de malnutrition pendant les urgences de santé publique est particulièrement grave pour les femmes et les filles parce que dans certains milieux, les normes sociales veulent qu'elles mangent en dernier et qu'elles consomment une petite quantité. Lorsque les produits alimentaires se font rares, les femmes et les filles, qui sont déjà plus susceptibles d'être mal nourries que les hommes et les garçons, pourraient être confrontées à d'autres complications plus rapidement, y compris la possibilité d'être infectées par la COVID-19. En outre, la maladie peut également limiter la capacité des femmes à travailler, ce qui réduit leur capacité à produire et sécuriser des aliments pour elles-mêmes et leurs familles.

- Les femmes, les filles et les autres groupes à risque participent-ils activement aux activités communautaires liées à la sécurité alimentaire? Occupent-ils des rôles de leadership?
- Quelles sont les normes sociales fondées sur le genre en ce qui concerne l'accès aux aliments et leur consommation dans le ménage? Les femmes et les filles ont-elles le même accès aux aliments dans le ménage?
- Quelle est l'incidence de la pandémie sur les différents rôles des femmes et des hommes dans la production agricole, les pêches, la foresterie, etc.?
- Les distances à parcourir et les routes pour rejoindre les sites de distribution de nourriture, les sites de travaux, et les sites des activités agricoles ou d'élevage du bétail sont-elles sécuritaires

pour les femmes, les filles et les autres groupes à risque?

- Quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité des femmes lors de la distribution de nourriture et de matériels de protection ?
- Quelle est l'incidence du fardeau supplémentaire que représente la prestation de soins non rémunérés sur les femmes et les filles de ce secteur?
- Y a-t-il des mécanismes pour faciliter les intrants, l'aide technique, etc. servant à appuyer les productrices agricoles? Les femmes dans le secteur agricole participent-elles au dialogue sur les politiques pour élaborer des plans ayant trait à l'agriculture et à la sécurité alimentaire?

Considérations

Les éclosions de la COVID-19 sont dévastatrices, quel que soit le contexte, surtout pour les femmes et les filles. Cependant, elles le sont encore plus pour environ 168 millions de personnes vulnérables, partout dans le monde, qui ont besoin de protection et d'aide humanitaire. Bon nombre des personnes déplacées se réfugient dans des pays ayant des infrastructures liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène déficientes et elles n'ont pas accès aux services de santé. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des camps et des milieux informels sont extrêmement vulnérables, car le surpeuplement ou l'exposition peut exacerber les taux de contamination et augmenter l'incidence des cas de violence et de harcèlement sexuel contre les femmes et les enfants. Ceux et celles qui restent dans des zones touchées par des conflits sont également confrontés à une situation précaire. Les conflits interrompent souvent la prestation des services de santé, endommagent les infrastructures de santé, nuisent à la capacité des travailleurs de la santé de procéder à la surveillance de maladies, sont propices à la violation des droits et à la stigmatisation et excluent davantage les groupes vulnérables en ce qui a trait à l'accès aux aliments et aux services.

- Les femmes et les autres groupes à risque participent-ils activement aux structures de gouvernance des camps communautaires? Les femmes occupent-elles des rôles de leadership?
- A-t-on envisagé les risques liés à la sécurité au moment de choisir l'emplacement des sites de manière à ce que la présence des camps n'augmente pas les vulnérabilités à la violence fondée sur le genre?
- A-t-on envisagé des espaces adaptés aux femmes, aux adolescents et aux enfants à l'étape de la planification et de l'installation du camp afin de faciliter l'accès aux soins des enfants pendant que les parents sont en isolement?
- Les femmes, les filles et les autres groupes à risque font-ils face à des risques de harcèlement, d'agression sexuelle, d'enlèvement ou d'autres formes de violence lorsqu'ils accèdent aux installations de prévention, de traitement et de soins?
- Les différents groupes de femmes et de filles participent-ils de manière significative à l'élaboration des politiques du camp, qui traitent de leurs droits et de leurs besoins pendant la crise? De quelle façon sont-ils mobilisés?
- Quels sont les logements qui ont été conçus pour servir de refuges et d'espace d'isolation ou de confinement?
- Les toilettes, les baignoires et les points d'eau se trouvent-ils à des distances appropriées de telle sorte que les usagers peuvent utiliser les installations sans être en contact étroit l'un avec l'autre?
- Y a-t-il suffisamment d'espace dans le camp pour qu'on puisse faire des exercices physiques sans risque d'être infecté par la COVID-19?

Considérations

Dans le cadre des efforts d'AMC visant à répondre rapidement à la COVID-19, les processus de programmation comportent certains assouplissements exceptionnels. L'égalité entre les genres continue d'être un point important dans les nouveaux projets ainsi que dans les révisions ou les ajouts aux projets opérationnels.

https://reliefweb.int/report/world/statement-women-s-refugee-commission-executive-director-sarah-

Questions d'orientation

costa-covid-19-pandemic (en anglais seulement)

- Le partenaire de mise en œuvre a-t-il effectué une évaluation rapide de l'égalité entre les genres pour extraire des données désagrégées quant à l'âge et au genre afin d'éclairer sa proposition d'intervention face à la COVID-19?
- Comment le modèle logique (ML) du projet et le cadre de mesure du rendement (CMR) ont-ils été modifiés pour répondre au concept de l'égalité des genres pendant la crise de la COVID-19?
- A-t-on tenu compte des dimensions de l'égalité des genres et des stratégies d'atténuation connexes dans l'évaluation des risques de la proposition d'intervention face à la COVID-19?
- A-t-on élaboré des protocoles pour s'assurer que le personnel est formé pour répondre efficacement aux besoins des différents groupes de femmes et de filles?
- L'expert en matière d'égalité des genres a-t-il été consulté dans le cadre du projet d'intervention en réponse aux impacts de la COVID-19?
- Les lignes budgétaires ont-elles été révisées pour compenser la réponse à la COVID-19 ? Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour répondre aux besoins des femmes et des filles en particulier?
- La stratégie de l'égalité des genres du projet existant a-t-elle été révisée pour ajuster l'intervention face à la COVID-19?

Considérations

En réponse à la crise de la COVID-19, les organisations de défense des droits des femmes jouent un double rôle. Elles sont les intervenantes de première ligne dont la fonction vise à fournir des renseignements et des services de santé, sociaux et économiques nécessaires qui sont adaptés aux femmes et aux filles dans toute leur diversité. Simultanément, elles continuent à défendre les droits des femmes au sein et hors de l'intervention déployée face à la crise. D'après les premiers rapports des partenaires du programme Voix et leadership des femmes d'AMC, bien que les organisations de défense des droits des femmes travaillent de façon isolée et gèrent la rareté des ressources, elles sont confrontées à l'accroissement du nombre de demandes d'aide de la part des femmes et des filles qu'elles soutiennent. Dans ce contexte, les organisations de défense des droits des femmes demeurent un partenaire clé dans l'acheminement de l'aide, mais elles ont besoin d'un soutien flexible pour assurer ces fonctions essentielles.

- Pouvez-vous utiliser les réseaux locaux, les études cartographiques existantes ou les renseignements provenant du ministère national de la Femme pour cerner et intégrer les organisations de défense des droits des femmes à l'échelle nationale et locale dans les projets d'intervention face à la COVID-19?
- Le projet a-t-il éclairé les consortiums de projets au sujet des organisations de défense des droits des femmes afin qu'elles soient intégrées à titre de partenaires à part entière lorsque cela est t possible? Veuillez inclure les organisations de défense des droits des femmes en tant que soustraitants afin de réduire leur fardeau administratif.

- Avez-vous pris le temps d'inclure les organisations de défense des droits des femmes en tant que partenaires actives dans la conception des activités du projet? A-t-on demandé aux organisations de défense des droits des femmes de décrire les caractéristiques et les besoins de leurs groupes de bénéficiaires, et de Co-créer les activités de projet afin de répondre aux besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité?
- Une composante de renforcement rapide des capacités a-t-elle été intégrée au projet de telle sorte que les organisations de défense des droits des femmes puissent rapidement acquérir de nouvelles compétences relatives aux rapports financiers, à la prestation des services techniques ou à d'autres secteurs et services, le cas échéant?
- A-t-on intégré des activités de coordination au projet? Le projet crée-t-il un espace qui permet aux organisations de défense des droits des femmes de se coordonner entre elles? Le projet établitil des liens entre les organisations de défense des droits des femmes et les ministères de la Santé, de l'Économie et des Services sociaux et de Justice pour améliorer le flux de renseignements et la continuité des soins?
- Le projet utilise-t-il des approches créatives pour prévoir un budget pour le transport, la participation à des réunions et d'autres coûts afin de ne pas alourdir les budgets de fonctionnement des organisations de défense des droits des femmes?

Ressources

IASC GBV Guidelines (Lignes directrices de l'IASC sur la violence fondée sur le genre) (en anglais seulement) Ressources liées à la COVID-19 et à la violence fondée sur le genre

UN Women (ONU Femmes) https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response

Women's Empowerment Principles (Principes d'autonomisation des femmes) https://www.weps.org/sites/default/files/2020-04/WEPS%20COVID-19_Final_%2013%20April_PDF.pdf (en anglais seulement)

CARE https://care.ca/fr/

Plan International https://plan-international.org/emergencies/covid-19-faqs-girls-women (en anglais seulement)

Gender and Economy https://www.gendereconomy.org/primer-on-the-gendered-impacts-of-covid-19/ (en anglais seulement)

Global Rapid Gender Analysis (Analyse rapide entre les genres à l'échelle mondiale) https://www.rescue.org/press-release/new-covid-19-global-rapid-gender-analysis-addresses-concerns-women-and-girls-0 (en anglais seulement)

Date: 8 mai 2020

Rédigé par : Jamie Unsworth

Personnes consultées : Vanya B, Shawn H, Margaret C/Linda H/Barbara M/Rita H/Caroline C/Faidlyne P/

Nathalie R/

Examiné par : Duy Ai Kien/Julia Dicum/Françoise Nduwimana/Isabelle Solon Helal Approuvé par : Elizabeth Williams, directrice, Division de l'égalité des genres

Annexe A : Exemples de résultats et d'activités liés à l'égalité des genres

Exemple de résultats intermédiaires :

- Amélioration de la résilience des collectivités à se rétablir des confinements associés à la COVID-19 tout en tenant compte des différences liées au genre.
- Amélioration de la résilience des femmes et des filles à se rétablir des confinements associés à la COVID-19.
- Amélioration de la couverture équitable des soins de santé, des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et des services de base offerts aux personnes touchées par la COVID-19, en tenant compte des droits des femmes et des filles.

Exemple de résultats immédiats :

- Amélioration de la capacité des autorités sanitaires locales à travailler avec les travailleuses de la santé pour contrôler, diagnostiquer et traiter la COVID-19 dans le respect des droits des femmes et des filles et leur protection contre la violence sexuelle et basée sur le genre.
- Amélioration de la capacité des autorités sanitaires locales à travailler directement avec les travailleuses de la santé et les organisations de défense des droits des femmes pour contrôler, diagnostiquer et traiter la COVID-19 d'une manière qui répond aux besoins des femmes et des filles.
- Amélioration de la sensibilisation des personnes et des collectivités, surtout les femmes et les filles, aux mesures liées à la COVID-19 axées sur les droits.
- Amélioration de la capacité des personnes et des collectivités à respecter les mesures liées à la COVID-19 qui prennent en considération les droits des femmes et des filles, y compris la SDSR ainsi que la violence sexuelle et sexiste.
- Amélioration de la sensibilisation du public aux mesures liées à la COVID-19 qui traitent des droits des femmes et des filles, y compris la SDSR ainsi que la violence sexuelle et sexiste.
- Amélioration de la capacité des gouvernements à collaborer avec les principaux intervenants, comme les organisations de défense des droits des femmes, pour prendre des mesures liées à la COVID-19.
- Amélioration de la capacité des gouvernements à collaborer avec les organisations de défense des droits des femmes pour adresser les questions de droits à la santé et des droits socioéconomiques à travers les mesures liées à la COVID-19.
- Amélioration de la capacité des gouvernements à collaborer avec les principaux intervenants, comme les organisations de défense des droits des femmes, afin de mettre en œuvre des mesures sensibles au genre en réponse à la COVID-19 qui protègent les droits des femmes et des filles.

Exemple d'activités :

 Élaborer, en collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes et les travailleuses de la santé, des documents liés à la COVID-19 basés sur les données probantes qui traitent directement des droits des femmes et des filles et préviennent et traitent les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre.

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies liées à la COVID-19 éclairées par les organisations de défense des droits des femmes et les travailleuses de la santé et qui traitent efficacement des droits et du pouvoir décisionnel des femmes et des filles.
- Mettre en œuvre des stratégies élaborées par les défenseurs des droits des femmes pour atteindre les groupes de femmes marginalisées et réduire l'incidence négative du confinement sur les femmes et les filles.
- Concevoir des campagnes indépendantes sur la COVID-19 qui informent sur les besoins en santé et les droits des femmes et des filles dans les médias sociaux.
- Concevoir des campagnes indépendantes sur la COVID-19 dans les médias sociaux qui communiquent les attitudes et les comportements positifs à adopter en réponse aux droits spécifiques des femmes et des filles à la santé, y compris les messages sur les droits et la santé sexuelle, la prévention des décès maternels et la réduction et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Concevoir des campagnes sur la COVID-19 dans les médias sociaux, éclairées par les femmes, les filles et les organisations de défense des droits des femmes, qui communiquent les droits spécifiques des femmes et des filles à la santé pendant la pandémie dans un format interactif qui fait participer les hommes et les garçons sur les droits et la santé sexuelle, la prévention des décès maternels et la réduction et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre.
- Réponse économique à la COVID-19 et plans de rétablissement connexes élaborés par les gouvernements et les principaux intervenants en consultation avec les organisations de défense des droits des femmes.
- Réponse de la protection sociale à la COVID-19 élaborée par les gouvernements et les principaux intervenants en consultation avec les organisations de défense des droits des femmes.
- Réponse de la protection sociale à la COVID-19 élaborée par les gouvernements et les principaux intervenants en collaboration directe avec les femmes et les organisations de défense des droits des femmes.
- Réponse économique à la COVID-19 et plans de rétablissement connexes élaborés par les gouvernements et les principaux intervenants en collaboration directe avec les femmes et les organisations de défense des droits des femmes.
- Réponse de la relance économique et de la protection sociale à la COVID-19 élaborée par les gouvernements et les principaux intervenants en collaboration directe avec les organisations de défense des droits des femmes pour réduire les inégalités systémiques entre les genres.
- Stratégies de l'égalité des genres mises en œuvre pour habiliter les femmes et les filles à profiter des programmes liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène, à la santé, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, aux moyens de subsistance et à l'emploi.